

CHAMPIONNAT D'EUROPE TAE
ANTALYA (TUR) – 18-24/05/2026

MANCHES DE LA COUPE DU MONDE
ARC A POULIES

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe est de 3 tireurs maximum par genre.
Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2026, de nationalité française.

PROCESSUS DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.recullet@ffta.fr) avant le 2 mars 2026, avec en pièce jointe

- une copie numérisée de son passeport dont la date de validité doit être au moins ultérieure au **16 novembre 2026**
- pour les mineurs, d'une copie de leur autorisation de sortie du territoire annuelle.

Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2026.

EPREUVE DE SELECTION

Le processus de sélection pour le Championnat d'Europe s'appuie sur une épreuve de sélection qui se déroulera le 14-15 mars 2026 à Compiègne sous la forme suivante :

J1 : 2x36 flèches + 4 matchs simulés + 1 tournoi

J2 : 2x36 flèches + 5 blocs de 4 volées de 4 flèches (format « Equipe mixte »)

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

OFFICIALISATION DE LA SELECTION

L'équipe de France qui participera au **championnat d'Europe** sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection,
- Complétée dans son intérêt, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection sera définitive au plus tard le 17/03/2026.

L'équipe de France qui participera à la **1^{ère} manche de la coupe du Monde**, se déroulant à Puebla (Mexique) du 7 au 12 avril 2026 sera composée dans son intérêt par la direction technique nationale.

La sélection pour la **1^{ère} manche de la coupe du Monde** sera définitive au plus tard le 17/03/2026.

L'équipe de France qui participera à la **2^{ème} manche de la coupe du Monde**, se déroulant à Shanghai (Chine) du 5 au 10 mai 2026, sera composée des archers sélectionnés pour le championnat d'Europe TAE Senior et complétée, le cas échéant, dans son intérêt par la direction technique nationale, d'un archer ayant pris part au processus de sélection.

La sélection pour la **2^{ème} manche de la coupe du Monde** sera définitive au plus tard le 21/04/2026.

L'équipe de France qui participera à la **3^{ème} manche de la coupe du Monde**, se déroulant à Antalya (Turquie) du 9 au 14 juin 2026, sera composée dans son intérêt par la direction technique nationale.

La sélection pour la **3^{ème} manche de la coupe du Monde** sera définitive au plus tard le 26/05/2026.

L'équipe de France qui participera à la 4^{ème} manche de la coupe du Monde, se déroulant à Madrid (Espagne) du 7 au 12 juillet 2026, sera composée dans son intérêt par la direction technique nationale.

La sélection pour la 4^{ème} manche de la coupe du Monde sera définitive au plus tard le 23/06/2026.

Des regroupements réguliers de préparation pourront être organisés. Les dates et lieux précis de ces regroupements seront communiqués au plus tard au moment de l'épreuve de sélection.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ses résultats antérieurs ainsi que toute éventuelle procédure ou sanction disciplinaire.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères reliées notamment au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à la première épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

Si le nombre d'inscriptions venait à dépasser les capacités d'accueil de la structure organisatrice, le DTN arrêterait la liste définitive des participants sur la base des résultats internationaux et nationaux.

2x36 flèches

A l'issue de chaque 2 x 36 flèches, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, le départage s'effectuera en fonction du nombre de 10 puis de X.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement 2x36fl	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

Bonus			
Homme		Femme	
Score	Points	Score	Points
710	2	705	2

Un point de bonus supplémentaire pourra être ajouté à chaque point de score supplémentaire.

Matches simulés

4 matchs simulés sont organisés en 5 volées de 3 flèches. A l'issue de chaque match simulé, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X est pris en compte. Si l'égalité demeure, les archers ex-aequo ne sont pas départagés.

En fonction du classement, des points sont attribués à l'issue de chaque match simulé selon les modalités suivantes :

Classement matchs simulé	
Classement	Points
1 ^{er}	2
2 ^{ème}	1
3 ^{ème}	0,5

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

Bonus			
Homme		Femme*	
Score	Points	Score	Points
150	2	148	2

*Un point de bonus supplémentaire pourra être ajouté à chaque point de score supplémentaire

Bloc de 4 volées de 4 flèches

5 blocs de 4 volées de 4 flèches sont organisés en format « Equipe mixte » : chaque archer dispose de 20 sec. pour tirer sa 1^{ère} flèche, sort du pas de tir pendant 20 sec. et dispose à nouveau de 20 sec. pour tirer sa 2^{ème} flèche, etc.

A l'issue de chaque bloc, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X est pris en compte. Si l'égalité demeure, les archers ex-aequo ne sont pas départagés.

En fonction du classement, des points sont attribués à l'issue de chaque bloc selon les modalités suivantes :

Classement bloc	
Classement	Points
1 ^{er}	2
2 ^{ème}	1
3 ^{ème}	0,5

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

Bonus			
Homme		Femme	
Score	Points	Score	Points
159	2	157	2

Un point de bonus supplémentaire pourra être ajouté à chaque point de score supplémentaire

Tournoi

Un tournoi avec élimination directe, débutant en ¼ de finale, est organisé à J1.

Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve. En cas d'égalité, le total des scores puis le nombre de 10 puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, le nombre de points de bonus sera pris en compte. Si l'égalité demeure, un tirage au sort pourra avoir lieu.

En fonction du classement final du tournoi, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement bloc	
Classement	Points
1 ^{er}	4

2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	1

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

Bonus			
Homme		Femme*	
Score	Points	Score	Points
150	2	148	2

*Un point de bonus supplémentaire pourra être ajouté à chaque point de score supplémentaire

A l'issue de l'épreuve de sélection, un classement est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la valeur moyenne de chaque flèche sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le meilleur 2 x 36 flèches sera pris en compte puis le nombre de 10 et X correspondants.